

**au parc
des Bastions**

**journée revendicative internationale
des travailleuses et travailleurs**

1^{er} mai
oui
**à l'extension
des assurances
perte de gain**

samedi 1^{er} mai

- 11 h 30** à **La Pierre** – plaine de Plainpalais, commémoration devant le monument du 9 novembre 32, prise de parole du syndicat Actions/unia.
Un **apéritif** sera offert;
- 12 h à 24 h restauration et plus de 40 stands d'organisations dans le parc, manèges;
- 14 h rassemblement au boulevard James-Fazy,
action du Comité contre le harcèlement sexuel à 14h30,
exposition au parc des Bastions des oeuvres du concours de gravures;
- 15 h** **départ de la manifestation**
itinéraire prévu: boulevard James-Fazy, place des 22-Cantons, rue de Chante-poulet, rue du Mont-Blanc, pont du Mont-Blanc, place du Port, place Longemalle, rues de la Croix d'Or, du Marché, de la Confédération, de la Corraterie, puis place Neuve et finalement parc des Bastions;
- 16 h** **discours unitaires** avec les allocutions de Alfiero Nicolini pour la FTMH et François Thion pour le Parti socialiste, suivies exceptionnellement d'une intervention des communautés kurde puis kosovar;
- 16 h 30 choix par le public des 5 meilleures gravures
et mise aux enchères silencieuse
- balades pour les enfants sur **les ânes de Bonaventure**;
 - carrousel et bateaux pour les petits;
 - tribune libre / forum;
 - à la nuit tombée, Cinéma Spoutnik projettera un film en rapport avec le thème propre à cette journée, sur le mur des Réformateurs.

oui à l'extension des assurances perte de gain!

Ces dernières années, les attaques contre les assurances sociales se sont multipliées. La crise persistante va certainement inciter les patrons à poursuivre ces attaques.

Le mouvement syndical, quand il a mené ses batailles de façon unitaire, a été capable de faire face à la volonté de démantèlement de la droite politique et du patronat.

Il est d'autant plus nécessaire de continuer à se battre pour le maintien d'une protection sociale digne de ce nom, que la crise tend à amplifier les besoins.

Nous devons également agir pour que soient comblées des lacunes honteuses, que ce soit en matière sociale ou salariale, notamment par le respect de salaires minimaux tenant compte de la qualification certifiée et de l'expérience acquise.

signez et faites signer

**l'initiative syndicale
pour un revenu assuré
en cas de maladie**

Il est absolument urgent de créer en Suisse une véritable assurance perte de gain en cas de maladie.

Il faut savoir qu'en Suisse la protection légale en cas de maladie est misérable. En effet, d'après la loi, l'employeur n'est tenu de payer le salaire en cas de maladie que durant un temps limité en fonction des années de service dans l'entreprise. C'est le seul pays d'Europe à ne pas connaître une assurance perte de gain obligatoire.

Quelques conventions collectives ont introduit des dispositions prévoyant une protection meilleure, mais celles-ci ne concernent que 30% des salarié-e-s du secteur privé. Tous les autres travailleurs et travailleuses doivent se satisfaire du minimum légal. Ils sont souvent la proie d'assureurs privés qui proposent des prestations selon la loi sur les contrats d'assurance (LCA) qui n'offrent pas de couverture suffisante et, qui plus est, coûtent extrêmement cher en cotisations.

Les chômeurs et chômeuses sont particulièrement victimes de cette carence législative. Non seulement ils vivent une situation extrêmement difficile sur le plan financier et psychologique du fait de leur perte d'emploi, mais en

plus ils doivent s'acquitter de cotisations astronomiques pour assurer leur revenu. A titre d'exemple, une personne au chômage de 54 ans s'est vue proposer une assurance coûtant Fr 850.— par mois pour assurer un revenu de Fr 4000.— par mois. Inouï et scandaleux! Par ailleurs, ce type de contrat permet aux assureurs privés de faire des réserves excluant des prestations les maladies antérieures à la souscription du contrat.

Devant une telle alternative, on peut imaginer que les chômeurs hésitent à s'assurer prenant ainsi le risque de se

retrouver dans la précarité la plus totale en cas de maladie.

Face à cette situation – mal connue par la population il faut bien le dire – l'Union Syndicale Suisse et la Confédération des syndicats chrétiens ont lancé une initiative demandant la création d'une assurance perte de gain généralisée et obligatoire qui couvrirait l'ensemble des travailleurs-travailleuses et des chômeurs-chômeuses du pays. Le but est de créer un système mutualiste pour que la solidarité entre différentes catégories de travailleurs-travailleuses puisse jouer.

oui à l'assurance maternité non au référendum de la honte

Après plus de 53 ans de discussion, de réflexion, d'initiatives populaires et autres «allers-retours» entre le peuple et les Chambres fédérales, ces dernières ont mis sous toit un projet d'assurance maternité à la fin du mois de décembre 1998.

Cette assurance, même si elle ne répond pas intégralement aux revendications du mouvement syndical, est une chance unique pour toutes les femmes professionnellement actives de pouvoir bénéficier d'un congé de maternité payé de 14 semaines.

Elle soulagera les familles par le versement d'une prestation de base en fonction du revenu et un congé d'un mois en cas d'adoption.

La solution pour le financement de la LAMat est équilibrée, puisqu'elle prévoit, dans un premier temps, de constituer un fonds commun aux APG (assurance perte de gain en cas de service militaire), dont les réserves sont largement excédentaires. Toutes les salariées cotisent aux APG, sans pour

suite page suivante

Retransmission des discours

sur Radio Zones
93,8 Mz

infos spéciales 1^{er} mai à 18 h 30
Tél. 329 81 04 Fax 320 49 08

suite de la page précédente

autant bénéficier de prestations. Elles y ont donc légitimement droit.

L'opposition de certains milieux patronaux n'est pas compréhensible puisque cette solution leur permettra une économie de quelques 350 millions de francs par an.

En effet, les entreprises qui assurent actuellement leurs employées, en ce qui concerne la maternité, payent des cotisations paritairement avec les salariés. Cette dépense ne sera plus nécessaire: la couverture et le financement prévus pour l'assurance maternité rentreront dans le cadre des prélèvements déjà obligatoires des APG, au moins jusqu'en 2005.

La suite du financement de l'ensemble des assurances sociales devra être décidée ultérieurement par un relèvement de la TVA, l'assurance maternité y sera incluse.

L'opposition d'un certain patronat (les patrons genevois se sont exprimés pour cette assurance maternité) est une opposition purement politique et non économique. Ils ne veulent pas de nouvelles assurances sociales, ils exigent un moratoire social total.

La loi n'implique qu'une interdiction de travailler pendant huit semaines qui ne sont pas forcément intégralement rémunérées. C'est une criante injustice! Une éventuelle maladie antérieure à l'accouchement peut encore diminuer ce droit. Seules les femmes ayant une assurance ou une CCT prévoyant la maternité sont valablement traitées. On estime à 30% les femmes incorrectement assurées.

Le Comité genevois pour une véritable assurance maternité, actif depuis de nombreuses années pour cette assurance, appelle à réunir un maximum d'associations, de groupements et de personnalités d'horizons divers pour combattre ce référendum indigne, concentrer un maximum d'énergie et faire une campagne efficace pour que cette assurance, en gestation depuis plus d'un demi-siècle, voit enfin le jour.

La Communauté genevoise d'action syndicale est déjà partie prenante de cette démarche d'ouverture.

Puisque la votation sur l'assurance maternité se déroulera le 13 juin, au niveau suisse, les syndicats feront campagne pour la LAMat dès le 1^{er} mai par des actions d'envergure nationale !

54 ans d'attente, ça suffit !

assurance
maternité
votez oui
le 13 juin 1999

Comité 1^{er} mai
c/° USCG
Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 1^{er} septembre 1999 au Comité 1^{er} mai c/o USCG, Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève, que se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être commandées à la même adresse, ou au 031 370 21 11 et au 031 371 56 66.